

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 3000 Spray

Date de révision: 26.07.2023

Code du produit: 766028

Page 1 de 16

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

ADDINOL Chain Lube XHT 3000 Spray

UFI: WNEK-JR24-K37Q-454Y

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Aérosol - Agent lubrifiant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

Société:	ADDINOL Lube Oil GmbH	
	Gebäude 4609	
Rue:	Am Haupttor	
Lieu:	D-06237 Leuna	
Téléphone:	+49 (0) 3461 845-0	Téléfax: +49 (0) 3461 845-555
e-mail:	info@addinol.de	
Interlocuteur:	Service technique	
Internet:	www.addinol.de	
Service responsable:	Service technique d'ADDINOL	

Fournisseur

Société:	ADDINOL Lube Oil France SAS
Rue:	30 bis Rue du Vieil Abreuvier
Lieu:	F-78100 Saint-Germain-en-Laye
Téléphone:	+33 661 83 73 58
e-mail:	info@addinol.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence: numéro ORFILA (INRS) : +33 (0) 1 45 42 59 59**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**Aérosol 1; H222-H229
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Mention** Danger
d'avertissement:**Pictogrammes:****Mentions de danger**

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 3000 Spray

Date de révision: 26.07.2023

Code du produit: 766028

Page 2 de 16

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération de déchets industriels.

Étiquetage particulier de certains mélanges

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

Conseils supplémentaires

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

2.3. Autres dangers

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
106-97-8	butane			20 - < 40 %
	203-448-7	601-004-00-0		
	Flam. Gas 1, Liquefied gas; H220 H280			
68037-01-4	1-Decene, homopolymer, hydrogenated			10 - < 20 %
	500-183-1		01-2119486452-34	
	Asp. Tox. 1; H304			
74-98-6	propane			10 - < 20 %
	200-827-9	601-003-00-5		
	Flam. Gas 1, Liquefied gas; H220 H280			
64742-47-8	Distillates (petroleum), hydrotreated light			10 - < 20 %
	921-050-8		01-2119485032-45	
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066			
68937-41-7	Triaryl phosphate isopropylated			0,5 - < 1 %
	273-066-3		01-2119535109-41	
	Repr. 2, STOT RE 2, Aquatic Chronic 1; H361fd H373 H410			
115-86-6	Triphenyl phosphate			0,5 - < 1 %
	204-112-2			
	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 3000 Spray

Date de révision: 26.07.2023

Code du produit: 766028

Page 3 de 16

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
68037-01-4	500-183-1	1-Decene, homopolymer, hydrogenated	10 - < 20 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
64742-47-8	921-050-8	Distillates (petroleum), hydrotreated light	10 - < 20 %
		par inhalation: CL50 = > 5,28 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
68937-41-7	273-066-3	Triaryl phosphate isopropylated	0,5 - < 1 %
		dermique: DL50 = > 10000 mg/kg	
115-86-6	204-112-2	Triphenyl phosphate	0,5 - < 1 %
		dermique: DL50 = > 10000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 20000 mg/kg	

Information supplémentaire

DMSO-Extrakt < 3 %, IP 346.

Système de classification : la classification correspond aux listes CE actuelles complétées par des données de la littérature et des indications des entreprises.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. Allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport, en cas de dyspnée la mettre en position légèrement relevée. Protection individuelle du premier sauveteur. Changer les vêtements imprégnés. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. En cas de malaises persistants, consulter un médecin. En cas de malaises respiratoires, administrer de l'oxygène. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir.

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

en cas d'inhalation: état semi-conscient. Maux de tête. Nausée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre d'extinction. Mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 3000 Spray

Date de révision: 26.07.2023

Code du produit: 766028

Page 4 de 16

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone Oxydes nitriques (NO_x). suie.

Inflammable.. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Information supplémentaire

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Evacuer les personnes en lieu sûr. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Section 12: Informations écologiques

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 3000 Spray

Date de révision: 26.07.2023

Code du produit: 766028

Page 5 de 16

éclaboussé. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

À observer: TRG 300, directive aérosol (75/324/CEE).

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Tenir à l'écart de: Comburant. Matériau, riche en oxygène, comburant.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage conseillée: 5 - 40°C.

Ne pas conserver à des températures supérieures à: 50°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Indications détaillées: voir notice technique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
106-97-8	n-Butane	800	1900		VME (8 h)	
115-86-6	Phosphate de triphényle	-	3		VME (8 h)	

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 3000 Spray

Date de révision: 26.07.2023

Code du produit: 766028

Page 6 de 16

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
68937-41-7	Triaryl phosphate isopropylated			
Consommateur DNEL, aigu		par voie orale	systémique	50 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,145 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	700 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,416 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		dermique	systémique	2000 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		dermique	local	16 mg/cm²
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	350 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,208 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		dermique	systémique	100 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		dermique	local	8 mg/cm²
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,04 mg/kg p.c./jour
115-86-6	Triphenyl phosphate			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	5,2 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	5,55 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,9 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	1,98 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,5 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 3000 Spray

Date de révision: 26.07.2023

Code du produit: 766028

Page 7 de 16

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
68937-41-7	Triaryl phosphate isopropylated	
Eau douce		0 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,015 mg/l
Eau de mer		0 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,185 mg/kg
Sédiment marin		0,018 mg/kg
Intoxication secondaire		1,85 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		2,5 mg/kg
115-86-6	Triphenyl phosphate	
Eau douce		0,004 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,003 mg/l
Eau de mer		0 mg/l
Sédiment d'eau douce		1,103 mg/kg
Sédiment marin		0,11 mg/kg
Intoxication secondaire		16,667 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		5 mg/l
Sol		0,218 mg/kg

Conseils supplémentaires

source:

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques. Normes DIN/EN : EN 166

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : Normes DIN/EN : EN ISO 374

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: 480 min

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Épaisseur du matériau des gants: 0.7 mm.

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: 30 min

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Épaisseur du matériau des gants: 0.4 mm

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 3000 Spray

Date de révision: 26.07.2023

Code du produit: 766028

Page 8 de 16

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Changer les vêtements imprégnés. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Protection respiratoire avec filtre contre les gaz et vapeurs organiques de type A - point d'ébullition > 65 ° C: A1: <1000 ppm; A2: <5000 ppm; A3: <10 000 ppm.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	gazeux	
Couleur:	jaune clair	
Odeur:	caractéristique	
Seuil olfactif:	non déterminé	
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé	Testé selon la méthode
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	< -20 °C	
Inflammabilité:	non applicable	
Limite inférieure d'explosivité:	0,5 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:	15 vol. %	
Point d'éclair:	< -20 °C	DIN EN ISO 2592
Température d'auto-inflammation:	>230 °C	DIN 51794
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible	
pH-Valeur:	non applicable	
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	non applicable	ASTM D 7042
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	pratiquement insoluble	
Solubilité dans d'autres solvants		
Aucune donnée disponible		
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non applicable	
Pression de vapeur: (à 20 °C)	Aucune donnée disponible	
Densité (à 20 °C):	0,722 g/cm³	DIN 51757
Densité de vapeur relative:	non déterminé	

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique****Dangers d'explosion**

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

Température d'inflammation spontanée

solide:	non applicable
gaz:	non applicable

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	non déterminé
---------------------	---------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 3000 Spray

Date de révision: 26.07.2023

Code du produit: 766028

Page 9 de 16

10.1. Réactivité

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Risque d'inflammation.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.4. Conditions à éviter

Réceptacle sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de: Comburant. Matériau, riche en oxygène, comburant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone Oxydes nitriques (NO_x). suie.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange non-testé.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 3000 Spray

Date de révision: 26.07.2023

Code du produit: 766028

Page 10 de 16

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
68037-01-4	1-Decene, homopolymer, hydrogenated				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	Study report (1994)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (1995)	OECD Guideline 402
64742-47-8	Distillates (petroleum), hydrotreated light				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	Study report (1992)	EPA OTS 798.1175
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Lapin	Study report (1992)	EPA OTS 798.1100
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 5,28 mg/l	Rat	Study report (1987)	OECD Guideline 403
68937-41-7	Triaryl phosphate isopropylated				
	cutanée	DL50 > 10000 mg/kg	Lapin	Study report (1976)	other: 16 CFR 1500.40
115-86-6	Triphenyl phosphate				
	orale	DL50 > 20000 mg/kg	Rat	Study report (1976)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 10000 mg/kg	Lapin	Study report (1976)	OECD Guideline 402

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

non applicable

Information supplémentaire

En cas d'un maniement et d'une utilisation approprié le produit ne cause pas effets nocifs selon nos expériences et des informations mis à notre disposition.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mélange non-testé.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 3000 Spray

Date de révision: 26.07.2023

Code du produit: 766028

Page 11 de 16

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
106-97-8	butane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	49,9	96 h	Fish, no other information	United States Environmental Protection A The Ecosar class program has been develo
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	19,37	96 h	Algae	USEPA OPPT Risk Assessment Division (200 Calculation using ECOSAR Program v1.00.
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	69,43	48 h	Daphnia sp.	USEPA OPPT Risk Assessment Division (200 Calculation using ECOSAR Program v1.00.
68037-01-4	1-Decene, homopolymer, hydrogenated					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l	> 1000	96 h	Oncorhynchus mykiss	Study report (1995) OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 1000	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (1995) OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 mg/l	> 1000	48 h	Daphnia magna	Study report (1995) OECD Guideline 202
74-98-6	propane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	49,9	96 h	Fish, no other information	United States Environmental Protection A The Ecosar class program has been develo
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	19,37	96 h	Algae	USEPA OPPT Risk Assessment Division (200 Calculation using ECOSAR Program v1.00.
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	69,43	48 h	Daphnia sp.	USEPA OPPT Risk Assessment Division (200 Calculation using ECOSAR Program v1.00.
64742-47-8	Distillates (petroleum), hydrotreated light					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l	2 - 5	96 h	Oncorhynchus mykiss	Study report (1994) OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	8,3 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (1995) OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 mg/l	1,4 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1995) OECD Guideline 202
68937-41-7	Triaryl phosphate isopropylated					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	10,8	96 h	Pimephales promelas	REACH Registration Dossier OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 2,5	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH Registration Dossier EU Method C.3
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1,5 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,0031	33 d	Pimephales promelas	REACH Registration Dossier OECD Guideline 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,0415	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier OECD Guideline 211

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 3000 Spray

Date de révision: 26.07.2023

Code du produit: 766028

Page 12 de 16

	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	> 1000	3 h	activated sludge, domestic	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 209
115-86-6	Triphenyl phosphate						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	0,4 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	REACH Registration Dossier	other: see below
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	2,45	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (2000)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	1 mg/l	48 h	Daphnia magna	Aquatic Toxicology and Hazard Assessment	other: see below
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	>= 0,001	90 d	Oncorhynchus mykiss	Aquatic Toxicology and Hazard Assessment	Flow through system with 90d exposure pe
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,254	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 211

12.2. Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE). Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
106-97-8	butane	1,09
68037-01-4	1-Decene, homopolymer, hydrogenated	> 6,5
74-98-6	propane	1,09
68937-41-7	Triaryl phosphate isopropylated	85000 - 150000
115-86-6	Triphenyl phosphate	4,63

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
68937-41-7	Triaryl phosphate isopropylated	225	Lepomis macrochirus	REACH Registration D
115-86-6	Triphenyl phosphate	144	Oryzias latipes	REACH Registration D

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est légèrement volatil. Le produit se laisse difficilement dissoudre dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 3000 Spray

Date de révision: 26.07.2023

Code du produit: 766028

Page 13 de 16

Recommandations d'élimination

Ne pas ouvrir les récipients de force. Ne doit pas être éliminé avec les déchets domestiques. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Code d'élimination des déchets - Produit

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2
14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F
 Dispositions spéciales: 190 327 344 625
 Quantité limitée (LQ): 1 L
 Quantité exceptée: E0
 Catégorie de transport: 2
 Code de restriction concernant les tunnels: D

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2
14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F
 Dispositions spéciales: 190 327 344 625
 Quantité limitée (LQ): 1 L
 Quantité exceptée: E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AEROSOLS

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 3000 Spray

Date de révision: 26.07.2023

Code du produit: 766028

Page 14 de 16

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

2.1

14.4. Groupe d'emballage:

-

Étiquettes:

2.1



Marine polluant:

no

Dispositions spéciales:

63, 190, 277, 327, 344, 381, 959

Quantité limitée (LQ):

1000mL

Quantité exceptée:

E0

EmS:

F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro**

UN 1950

d'identification:**14.2. Désignation officielle de**

AEROSOLS, inflammable

transport de l'ONU:**14.3. Classe(s) de danger pour le**

2.1

transport:**14.4. Groupe d'emballage:**

-

Étiquettes:

2.1



Dispositions spéciales:

A145 A167 A802

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

30 kg G

Passenger LQ:

Y203

Quantité exceptée:

E0

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

203

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

75 kg

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

203

IATA-Quantité maximale (cargo):

150 kg

Autres informations utiles (Transport aérien)

LQ de passager: Y203

Quantité limitée: E0

Danger: Y203

Directive particulière: A145 - A153

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR

Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: gaz inflammables.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 3000 Spray

Date de révision: 26.07.2023

Code du produit: 766028

Page 15 de 16

Inscription 28, Inscription 40

2010/75/UE (COV):	54,181% (391,187g/l)
2004/42/CE (COV):	53,6 % (388,064 g/l)
Indications relatives à la directive	P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
2012/18/UE (SEVESO III):	

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC , 79/117/EEC , 689/2008/EC , 2008/47/EC

Législation nationale

Limitation d'emploi:	Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).
Classe risque aquatique (D):	2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,5,7,9,10,11,12,15,16.

Abréviations et acronymes

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route; ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; ATE - Estimations de la toxicité aiguë; CAO - Compagnie aérienne cargo; CAS - Service des résumés chimiques; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NTP - Programme de toxicologie national; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Convention relative aux transports internationaux ferroviaires; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TDG - Transport des marchandises dangereuses; UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aerosol 1; H222-H229	
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 3000 Spray

Date de révision: 26.07.2023

Code du produit: 766028

Page 16 de 16

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)